



Informations sur le CPro-MF (Choix Professionnels en Médecine de Famille)

Sommaire

- Tous les candidats (DCEU et DHCEU) appliquant à notre programme de médecine de famille, au 1er et 2^{ième} tours du cycle CaRMS, devront passer un nouveau test de jugement situationnel (TJS) appelé «Choix Professionnels en Médecine de Famille».
- Cela nous aidera à mieux évaluer chez nos candidats 4 attributs sélectionnés qui sont d'une importance cruciale pour être un médecin de famille : intégrité professionnelle, adaptabilité, collaboration en équipe et empathie/compassion
- La période d'inscription pour le 2^{ième} période de disponibilité du test se tiendra du 11 mars 2024 10hAM (HAE) jusqu'au 27 mars 2024, 10hAM (HAE)
- La période de test pour le 2^{ième} tour de CaRMS sera ouverte du 13 mars 2024 10h (HAE) jusqu'au 27 mars 2024, 10h (HAE).
- **Les demandes d'inscription ou de participation au test en dehors des dates limites affichées ne seront pas prises en compte.** Il est de la responsabilité des candidats de consulter attentivement les dates limites. Ces délais sont définitifs et aucune exception ne sera permise.
- Pour vous inscrire SVP visitez www.fmproc.com

- Le coût d'inscription est de 58 \$ (canadiens), ce qui correspond exactement à ce qu'il nous en coûte pour mettre ce test à votre disposition. Le paiement sera exigé au moment de l'inscription.
- **Informations sur le test du 2ième tour** : Le lien pour accéder au test sera envoyé à l'adresse électronique avec laquelle vous vous êtes inscrit(e) dans les 24h suivant votre inscription, une fois la période de disponibilité du test ouverte.
- Les résultats des tests du 1er tour de CaRMS peuvent être utilisés pour les candidatures du 2ième tour de CaRMS.
- Si vous avez déjà fait le test pour le cycle de CaRMS actuel, il n'est pas permis de faire le test une deuxième fois.
- 15 programmes de résidence en médecine de famille demandent le CProMF pour les 2 tours du cycle CaRMS à venir, mais vous n'avez besoin de vous inscrire, de payer et de passer le test qu'une seule fois. Les programmes utilisant CProMF sont les universités de Calgary, Alberta, Montréal, Toronto, Ottawa, Colombie-Britannique, Saskatchewan et Manitoba ainsi que les universités Nord de l'Ontario (NOSMU), Queens, Dalhousie, McMaster, Western, McGill et l'Université Memorial de Terre-Neuve
- Le test sera disponible sur une plateforme en ligne sécurisée hébergée par Evolve Assess®
- Il y aura une évaluation post-test qui vous prendra 5 minutes à compléter.
- NB- Lorsque vous vous inscrivez à CProMF, vous serez également invités à participer à un **projet de recherche**. Ce projet vise à évaluer les différences de performances au test en fonction de groupes démographiques spécifiques des candidats passant le test. **Veillez envisager d'accepter l'utilisation de vos données désidentifiées dans ce projet, car cela aidera à l'évaluation continue de cet outil d'évaluation pour l'équité, la fiabilité et la validité dans le contexte de la médecine de famille canadienne.**

FAQs

1. Pourquoi le programme utilise-t-il ce test ?

Nous reconnaissons l'importance d'évaluer les compétences et les attributs « non liés à l'expertise » dans la sélection des futurs médecins de famille. Jusqu'à présent, cela a été fortement tributaire des lettres de référence et des DREM, qui démontrent peu de preuves comme outils de sélection. Les TJS, comme le CProMF, se sont avérés avoir une bonne fiabilité et validité en ce qui concerne l'évaluation de ces attributs et la prévision des performances futures en cours de formation.

2. Pourquoi le CProMF et non CASPer® ?

Le CProMF a été contextualisé spécifiquement pour la médecine de famille au Canada. Ceci offre des avantages importants par rapport aux outils de sélection existants. Nous avons également développé, mis à l'essai et évalué le test en médecine de famille afin de nous assurer qu'il était clairement en lien avec le fait d'être un résident en MF et d'atténuer, dans la mesure du possible, tout potentiel de désavantager ou d'avantager par ce test un groupe spécifique de candidats, en particulier ceux actuellement sous-représentés en médecine de famille.

3. Quels types de questions sont utilisées dans CProMF et comment sont-elles notées?

CProMF est conçu pour évaluer quatre attributs, qui ont été identifiés comme étant importants pour un résident en médecine de famille. Ces attributs sont :

- L'intégrité professionnelle
- La collaboration en équipe
- L'adaptabilité
- L'empathie et la compassion

Il existe deux types de formats de questions inclus dans le CProMF ; évaluation et classement.

Évaluation : il vous sera demandé d'évaluer indépendamment chacune des 4 à 8 options de réponse sur une échelle comprenant 5 choix (par exemple, entre « Très souhaitable » et « Très indésirable »), par ordre de pertinence ou d'importance, pour répondre à la situation.

Vos réponses sont notées en les comparant à une clé de notation établie par un panel d'experts en la matière. Plus vos réponses sont proches de celles de la clé de notation, plus vous obtenez de points.

Classement : On vous demandera de classer les 5 options de réponse présentées par ordre de désirabilité par rapport à la situation (la plus souhaitable à la moins souhaitable).

Vos réponses sont notées en les comparant à une clé de notation établie par un panel d'experts en la matière. Plus votre réponse sont proches de celles de la clé de notation, plus vous obtenez de points.

4. Dois-je passer CASPer® et CProMF ?

Les programmes de médecine de famille participants exigent seulement que vous fassiez le CProMF. Cependant, vous devrez peut-être également vous inscrire à CASPer® si vous postulez à un autre programme, en médecine de famille ou autre, qui nécessite CASPer®.

Assurez-vous de lire attentivement les autres descriptions de programmes.

5. Quelle est la durée du test ?

Le CProMF est un test en ligne d'une durée de 75 minutes. Si vous bénéficiez d'accommodements pré-approuvés, vous avez droit à du temps supplémentaire pour le test. Veuillez consulter le document FAQ séparé pour obtenir des informations supplémentaires et connaître la procédure à suivre pour demander du temps supplémentaire.

6. Comment CProMF s'assure-t-il qu'aucun groupe spécifique de candidats n'est désavantagé ?

L'élaboration et la modification des scénarios dans CProMF ont inclus la contribution de plusieurs leaders (experts en la matière) ayant des perspectives, des expériences et des rôles différents. Parmi ces leaders on retrouve : médecins de famille, éducateurs, résidents en MF et étudiants en médecine, médecins de famille en milieu rural et éloigné, diplômés hors Canada États-Unis représentants de la santé autochtone, 2SLGBTQ+, antiracisme, et plus. Cela incluait spécifiquement les groupes sous-représentés en médecine afin de garantir, autant que possible, qu'aucun groupe ne soit désavantagé par le format ou le contenu du test.

7. Qu'advient-il de mon résultat de CProMF?

Votre score, associé uniquement à votre numéro d'identification CaRMS, sera partagé avec les programmes participants avant la fin de la période d'inscription CaRMS. Les scores ne seront pas partagés en dehors des programmes participants et parce que les scores sont référencés par des numéros d'identification CaRMS, seuls le ou les programmes auxquels vous postulez pourront faire correspondre votre score à votre nom/demande.

NB Bien que les résultats du CProMF soient partagés avec les programmes, vous devez tout de même attribuer votre résultat aux programmes auxquels vous avez appliqué et qui demandent le test.

8. Comment les programmes utiliseront-ils mon score CProMF ?

Chacun des programmes participants décidera individuellement du poids à attribuer au score CProMF dans le cadre de votre score de sélection global.

Les programmes n'utilisent pas votre score pour prendre des décisions concernant l'offre d'entrevue.

9. **Nouveau pour 2024 : Est-ce que je reçois mon score CProMF ?**

Votre résultat au CProMF sera soumis à CaRMS et automatiquement téléchargé dans votre compte individuel de candidat.

Vous recevrez une notification par courriel de CaRMS lorsque le score du CProMF aura été téléchargé dans votre compte.

Si un programme a demandé un score CProMF et que vous ne l'avez pas attribué, vous recevrez un avertissement dans le système. De plus amples informations sont disponibles en consultant le centre d'aide de CaRMS.

NB - Vous devrez toujours attribuer votre résultat aux programmes qui l'ont demandé, de la même manière que vous attribuez des documents aux programmes.

10. **De quoi ai-je besoin pour passer CProMF ?**

Vous avez besoin d'un appareil avec un accès en ligne fiable et une caméra activée. L'utilisation d'un téléphone portable pour accéder au test n'est pas recommandée. Vous aurez également besoin de votre numéro d'identification CaRMS et d'une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement.

11. **Comment CProMF s'assure-t-il que c'est moi qui passe le test ?**

Il vous sera demandé de prendre une photo de vous-même avant de commencer le test. Le système s'assure alors qu'il détecte le visage sur l'image, puis continue. Le système demande ensuite au candidat de présenter sa pièce d'identité émise par le gouvernement devant la caméra. Encore une fois, le système s'assurera qu'il détecte le visage apparaissant sur la pièce d'identité émise par le gouvernement avant de continuer. Le système doit être en mesure de confirmer que la première photo et la photo d'identité émise par le gouvernement correspondent avant de continuer. Au cours du test, le système sélectionne au hasard une photo saisie parmi les candidats qui passent le test et la compare à leur photo initiale. Le système surveille également les visages multiples, les nouveaux visages, les regards excessifs vers le bas ou sur le côté, ou toute autre activité suspecte, comme le changement de fenêtres de navigateur, etc.

Le test sera arrêté si le système détecte quelque chose de suspect. Tous les détails et conseils concernant la sécurité des examens seront fournis au moment de l'inscription.

12. **Comment me préparer au test CProMF ?**

Aucune préparation n'est nécessaire pour ce test en dehors de la lecture des instructions et de la révision des exemples et questions de pratique disponibles sur www.fmproc.com. Le TJS n'évalue pas les connaissances cliniques et il n'est pas nécessaire d'étudier pour le test.

Ce TJS a été contextualisé pour la médecine de famille, donc accéder à tout TJS générique disponible en ligne, comme moyen de se préparer à ce test, peut être désavantageux.

13. Je vois que l'inscription est coordonnée par Calgary. Que se passe-t-il si je ne postule à aucun des programmes de Calgary ?

Ce n'est pas un problème. L'équipe CProMF travaille sans lien de dépendance avec tous les programmes, y compris Calgary. Il n'y a aucun contact direct avec les programmes, sauf lorsque les scores sont fournis par l'équipe CProMF à tous les programmes participants en fonction des identifiants uniques de CaRMS seulement.

14. Comment puis-je donner mon avis sur CProMF lorsque j'ai terminé le test ?

À la fin de CProMF, il vous sera demandé de remplir une courte évaluation post-test qui ne prendra que 5 minutes de votre temps.

Après le jour du match du 1er tour, les diplômés canadiens en médecine sont également invités à répondre à un sondage annuel anonyme sur l'équité des processus de sélection qu'ils ont expérimenté pour postuler aux programmes de MF. Cela inclut des questions sur les TJS, comme CProMF.

Enfin, bien que cela ne soit pas directement lié au fait de nous donner des commentaires, en acceptant que l'on utilise vos données désidentifiées dans le projet de recherche de validation, vous contribuerez à développer les preuves de l'équité, de la fiabilité et de la validité du test pour le processus de sélection en MF.

15. Le CProMF est-il requis pour le deuxième tour du CARMS 2024.

Oui, Veuillez lire les descriptions de programme attentivement.

16. Si j'ai complété le test durant la première période de disponibilité du test, puis-je refaire le test lors de la deuxième période de disponibilité ?

Non, vous êtes autorisé à compléter le test à une seule reprise durant un cycle de CARMS.

17. Que faire si je change d'idée et que je ne désire plus appliquer à un des programmes exigeant le CProMF après m'être inscrit ?

Vous pouvez demander un remboursement des coûts de votre inscription en communiquant avec le coordinateur du projet CProMF à l'adresse : admin@fmproc.com. La date limite pour une demande de remboursement pour la période de disponibilité du 1^{er} tour de CaRMS est le 14 novembre 2023 à 8hAM HNE. La date limite pour une demande de remboursement pour la période de disponibilité du 2^{ième} tour de CaRMS est le 27 mars 2024, 10hAM HAE.

18. Si j'ai des questions sur CProMF, qui dois-je contacter ?

Veuillez consulter le site web (www.fmproc.com), qui contient des informations actualisées et un document FAQ séparé. Si vous avez d'autres questions, contactez le coordinateur du projet CProMF à l'adresse admin@fmproc.com.